

Délibération 3.6
Personnel du Département - Mise en oeuvre d'une garantie Prévoyance

Intervention de Séverine BOTTE

Monsieur le Président,

Je vous propose d'adresser cette délibération à Monsieur Fillon tellement elle vient contredire, dans les faits, les idées reçues et autres contre-vérités qu'il véhicule et qu'il se propose pourtant d'appliquer avec zèle en cas d'élection.

Ainsi, les fonctionnaires ne travailleraient pas assez et pas assez longtemps paraît-il, ils en auraient encore sous la semelle pour travailler un peu plus !

Dans une collectivité aussi conséquente que la nôtre, la réalité c'est quoi ? C'est que « chaque année, près d'un agent sur vingt se retrouve privé de la moitié de sa rémunération, suite à un arrêt de maladie. Et que, statistiquement, trois populations sont tout particulièrement exposées au risque de passage à demi-traitement :

- les femmes dans les périodes entourant les maternités, qui sont fréquemment sujettes à des arrêts de travail relatifs à la grossesse, mais non compris dans le congé de maternité,
- les agents vieillissants, qui sont confrontés au fil de l'âge à l'irruption de pathologies plus lourdes, entraînant des arrêts et des convalescences plus longues,
- les agents ayant déjà été malades et qui statistiquement présentent un risque plus important d'être à nouveau arrêtés pour raison de santé ».

Et qu'observe-t-on ?

« Que les agents sont peu couverts contre ce risque s'agissant de conséquences mal connues, et peu anticipées » d'une part, et que, d'autre part « les mutuelles et assurances proposent des couvertures prévoyances très sélectives à l'entrée. Pratiquant notamment une tarification défavorable pour les personnes présentant des risques statistiques compte tenu de leur âge ou de leurs antécédents et les questionnaires d'antécédents médicaux sont fouillés ».

Or, non content de vouloir prolonger la durée hebdomadaire de travail et de reculer le départ en retraite, voilà que Monsieur Fillon se propose aussi de réduire la Sécu à peau de chagrin au profit des assurances privés.

Voilà un homme qui a tout compris et qui s'inspire du vécu pour bâtir ses projets !

A l'arrivée, c'est plus de complications de santé, et surtout en fin de carrière, c'est plus de précarité et c'est aussi encore plus de transferts de charge en direction des collectivités, transferts de charge que pourtant vous dénoncez.

Car au rythme où va cette casse de notre système de protection sociale déjà bien engagée par les gouvernements libéraux successifs, il appartient aux collectivités de compenser toujours davantage ces conséquences, sur leurs fonds propres, pour subvenir aux besoins fondamentaux de leurs agents.

Nous voterons bien entendu cette délibération car elle vise à agir contre la précarité, mais nous ne la voterons pas les yeux fermés.

D'abord parce que ce « filet de protection » dicit le rapport ne saurait reposer sur les seules collectivités.

Ensuite parce qu'il convient que ce dispositif soit discuté et établi d'un commun accord avec les représentants élus des agents départementaux.

Je rappellerai pour finir que les agents, comme notre collectivité employeur, payent déjà des cotisations pour financer des garanties de protection sociale. Leur faire bénéficier de ces garanties en cas de souci, c'est donc un juste droit.